

L'ÉCHO

DES 4 VALLÉES

n° 2 • journal de la communauté de communes

Le Bignon Mirabeau, Chevannes, Chevry sous le Bignon, Corbeilles en Gâtinais, Courtempierre, Dordives, Ferrières en Gâtinais, Fontenay sur Loing, Girolles, Gondreville, Griselles, Mignères, Mignerette, Nargis, Préfontaines, Sceaux du Gâtinais, Treilles en Gâtinais, Villevoques.



Le Mot du Président

Un an déjà que nous avons pris la suite de René Alaux et de son équipe. Cette année a été rythmée par ses projets, ses satisfactions mais aussi ses difficultés.

Ainsi il est apparu nécessaire de protéger les stades et autres installations sportives d'intrusions et du vandalisme de quelques-uns. Nous avons dû y consacrer une part significative de notre budget, que nous aurions préféré utiliser autrement.

La CC4V ne reste d'ailleurs pas passive en matière d'insécurité et d'incivilités: la commission présidée par Claude Petit a établi un diagnostic local de sécurité et déterminé des actions à mettre en place. Nous en parlerons prochainement.

Ce bulletin a pour objet de présenter et d'expliquer les actions de notre communauté de communes. L'une d'entre elles suscite beaucoup d'interrogations. Il s'agit du SPANC (Service public d'assainissement non collectif).

Les 18 communes membres de notre EPCI ont transféré cette compétence à la CC4V. Le Conseil Communautaire a délibéré le 12 décembre 2003 pour créer le SPANC en lieu et place des communes.

Nous avons conscience du changement apporté dans l'approche de l'assainissement individuel mais à l'heure où la pollution des eaux de surface et souterraines met en péril notre planète, chacun doit assumer sa part de responsabilité.

Par ailleurs, la mise en place du SPANC permet d'obtenir de l'Agence de l'Eau des subventions qui peuvent représenter jusqu'à 60 % du coût de réfection des installations les plus polluantes.

La CC4V aide également les propriétaires à rénover leurs façades. Cette action trop méconnue fait l'objet de développements dans notre bulletin.

Chaque début d'année marque pour les collectivités l'adoption du budget. Comme beaucoup d'autres, nous subissons cette année des contraintes financières qui nous obligent à contrôler les dépenses de manière drastique... sans s'interdire pour autant les investissements porteurs d'avenir.

C'est aussi le début d'une nouvelle saison, l'annonce de moments de joie partagée. À l'heure où je mets la dernière main à cet édit, l'admission de notre communauté aux saisons culturelles aidées par le Conseil régional est en bonne voie. Pendant trois ans les activités culturelles seront ainsi favorisées, les initiatives seront soutenues. Que chacun en profite.

Comme tous les sept ans notre chef-lieu accueillera le Comice agricole les 29 et 30 août prochains. Encore une fois nous ferons en sorte que le résultat soit à la hauteur des efforts déployés pour que cette fête soit une réussite.

Le Président Georges Gardia
Maire de Corbeilles

sommaire

- ➔ **AGENDA CULTUREL**
page 2
- ➔ **BUDGET PRIMITIF 2009**
page 2
- ➔ **ENTRETIEN**
page 3
- ➔ **OPÉRATIONS FAÇADES**
page 4

CC4V

4 Place Saint Macé BP 22
45210 FERRIERES EN GATINAIS
Tél. 02 38 26 02 70
Fax 02 38 26 02 71
Email : cc4v@wanadoo.fr

Directeur de publication :

Georges Gardia

Rédaction : Christine Poutou,
Grégoire Bauchy, Denis Bauduin,
Patrick Bigeard et François-
Xavier Feigeau.

Design : www.enola-creation.fr



L'agenda culturel

- ➔ EXPOSITION
« IMAGINAIRE D'ENCRE ET DE VERRE »,
 du 1^{er} mars au 17 mai, au Musée du Verre à Dordives
- ➔ EXPOSITION
« MÉTAL ART »
 du 4 avril au 27 septembre à la Maison des Métiers d'Art de Ferrières
- ➔ CONCERT DE L'ENSEMBLE
« A FLEUR DE FEMMES »
 le 26 avril à 17 h Salle de l'Abbaye à Ferrières en Gâtinais
- ➔ CONCERT EN PLEIN AIR
« PADDY SHERLOCK ET LES SWINGIN' LOVERS »
 le 30 mai à 21 h à Ferrières
- ➔ CONCERT
« VOYAGE À VENISE »
 par la Maîtrise de St Christophe de Javel,
 le 13 juin en l'église de Chevry
- ➔ EXPOSITION
« MILLE VIES POUR LE VERRE »,
 du 14 juin au 23 novembre au Musée du Verre à Dordives
- ➔ CONCERT
« VOYAGE EN AMÉRIQUE LATINE »
 par l'Octuor de Violoncelles et Sophie Oinville,
 le 5 septembre en l'église de Chevry
- ➔ THÉÂTRE
« LE CÉLÈBRE HUMORISTE ALPHONSE ALLAIS AU TRAVERS DE SES CONTES VAUT BIEN LE DÉTOUR »
 le 17 septembre à la salle des fêtes de Griselles



BUDGET PRIMITIF 2009

Le budget primitif global de la CC4V pour l'année 2009 s'établit à 3 044 142 € dont 253 379 € dites opérations d'ordre dont la quasi totalité est constituée par le virement de la section de fonctionnement au budget d'investissement.

Investissements

Le montant global du budget d'investissement s'élève à 387 300 € répartis comme suit :

- 88 843 € constituent les investissements nouveaux dont la plus grande partie est affectée aux installations sportives (46 %) et aux Bassins d'Apprentissage Fixes (32 %).
- Le solde correspond à la charge de remboursement de la dette en capital qui représente 66 % du budget global d'investissement après prise en compte des opérations d'ordre (opérations techniques comptables)

Le budget d'investissement est équilibré en recettes par :

- le virement de la section de fonctionnement (59 %),
- l'emprunt, le remboursement de la TVA et les amortissements (36 %),
- diverses cessions ou subventions (5 %).

Fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2009 s'équilibre à 2 656 842 € dont la répartition est la suivante :

en dépenses

- charges générales : 737 608 €,
- charges de personnel : 416 700 €,
- charges de gestion courante : 1 171 125 € dont 882 273 € pour les ordures ménagères,
- charges financières (intérêts des emprunts) : 60 100 €,
- virement à la section d'investissement : 227 128 €,
- opérations d'ordre et divers : 44 181 €.

en recettes

- impôts et taxes : 2 148 458 € dont 882 273 € au titre des ordures ménagères,
- dotations de fonctionnement : 387 676 €,
- produit des services : 100 600 €,
- divers et atténuations de charges : 20 108 €.



ENTRETIEN avec William Besnard

Vice-président de la Communauté de Communes des Quatre Vallées (CC4V) et responsable du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et Mademoiselle Céline MARTIN, technicienne du SPANC.

M. Besnard, quelle est l'origine du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ?

Pour pallier les problèmes engendrés par les installations d'assainissement non collectif, la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, a confié aux communes la mission de contrôle de ces installations et la création à ce titre d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au plus tard le 31 décembre 2005. La Loi offrait la possibilité à ce service d'assurer également l'entretien des installations ainsi que leur réhabilitation.

Chaque commune membre a délégué ses compétences en matière d'assainissement non collectif à la CC4V qui a mis en place le SPANC au 1^{er} janvier 2005. Un règlement intérieur fait référence à l'ensemble des obligations du SPANC et à celles des particuliers.

Le SPANC est un Service Public Industriel et Commercial et à ce titre, les particuliers sont soumis à redevance pour service rendu. Par ailleurs, la compétence « assainissement collectif » reste à la charge des communes.

Quelles sont les compétences du SPANC ?

Le SPANC a des compétences obligatoires et des compétences facultatives.

Les compétences obligatoires :

- **Le contrôle de conception :** valide l'étude de sol qui définit le dimensionnement, le type et l'implantation de l'assainissement non collectif à mettre en place en fonction du projet de construction et de la nature de la parcelle. Les études de sol sont réalisées par des bureaux d'études privés dont le choix est laissé à l'appréciation du propriétaire.
- **Le contrôle d'exécution :** vérifie que les travaux d'assainissement non collectif ont été réalisés selon les règles de l'Art (cf. DTU 64.1) pour les constructions neuves et la réhabilitation de l'existant (ex : agrandissement).
- **Le diagnostic lors d'une cession immobilière :** est un état des lieux de l'installation existante pour l'information du futur acquéreur.
- **Le contrôle de bon fonctionnement :** est obligatoire tous les 4 ans selon le règlement du SPANC. Il s'agit de vérifier les écoulements des eaux usées, le bon état de la fosse et le fonctionnement du système de traitement (atteinte à la salubrité publique, pollution avérée). Le niveau des boues mesuré dans la fosse permet de conseiller une vidange immédiate ou différée à plus ou moins long terme. Une fiche descriptive mentionne les défauts de conception, l'usure des ouvrages.
- **Les études à la parcelle :** la loi sur l'Eau du 30 décembre 2006 précise dans l'Article L. 2224.8 que : « Les communes déterminent la date à laquelle elles procèdent au contrôle des installations d'assainissement non collectif ; elles effectuent ce contrôle au plus tard au 30 décembre 2012 ». Les études à la parcelle font office de premier contrôle de bon fonctionnement ainsi que l'exige la Loi sur l'Eau et de diagnostic

dans le cadre de la vente. Elles comprennent également un avant-projet détaillé pour la remise aux normes. La CC4V met en place des marchés publics pour la réhabilitation des installations existantes (sous certaines conditions).

Les compétences facultatives :

- **L'entretien :** le SPANC propose un service de vidange à des tarifs préférentiels à tous les propriétaires et usagers.
- **La réhabilitation :** le SPANC met en place des marchés publics afin que les propriétaires dont l'assainissement non collectif n'est pas conforme, puissent réaliser les travaux de remise aux normes. **Dans un premier temps**, l'Agence de l'Eau Seine Normandie octroie des subventions à hauteur de 60 % d'un plafond de 8 800 € H.T. (soit au maximum 5 280 € H.T.) **uniquement dans le cadre d'un marché public**. Tout propriétaire peut faire réaliser les travaux par l'entreprise de son choix, mais il ne pourra pas prétendre aux aides de l'Agence de l'Eau.

Quel est le budget du SPANC ?

Le SPANC est un service public, régi par un budget annexe au budget général de la CC4V. Il doit s'auto-équilibrer.

- Les recettes proviennent uniquement des subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général et de la redevance demandée aux particuliers pour service rendu (ex : contrôle de conception, étude à la parcelle, diagnostics, réhabilitations, etc.).
- Le Budget du SPANC ne comporte qu'une section de fonctionnement.

À titre indicatif, le budget prévisionnel du SPANC pour 2009 est de 1 137 989 €.

Mlle MARTIN, quel est votre rôle exactement ?

Technicienne du SPANC depuis 3 ans, j'assure l'ensemble des contrôles obligatoires : contrôles de conception, d'exécution, de bon fonctionnement ; diagnostic des assainissements individuels.

J'assure également le suivi des études à la parcelle, des travaux de réhabilitation et des dossiers en cours.

Je réponds en outre à l'ensemble des interrogations des particuliers et des entrepreneurs sur la réglementation et les questions techniques en matière d'assainissement non collectif.

Pour de plus amples informations, vous pouvez me contacter au bureau de la CC4V au 02 38 26 02 70.

M. Besnard, que pouvez-vous nous dire pour conclure cet entretien ?

Je souhaite que cet entretien permette de mieux faire comprendre le rôle, mais aussi l'intérêt du SPANC. Il faut savoir que le SPANC s'inscrit dans un ensemble de mesures environnementales dont la finalité est la reconquête des milieux aquatiques et la protection de l'environnement.

Opération façades

L'opération façades menée par la commission travaux de la CC4V animée par **Philippe Arbel** s'inscrit dans une politique de développement global qui a pour objectifs de développer l'activité économique et de renforcer l'attractivité du territoire. Cette opération permet de revaloriser le bâti traditionnel et ainsi d'offrir un cadre de vie harmonieux et agréable.

Modalités d'attribution

Conditions

- seuls les travaux entrepris sur les façades visibles de la rue sont subventionnables,
- les travaux doivent être réalisés par des entreprises,
- les prescriptions architecturales définies lors de la visite préalable doivent être respectées.

Travaux subventionnables

- Ravalement de façades (pierres, briques, torchis, pans de bois), peinture des ferronneries.
- En complément du ravalement travaux sur menuiseries extérieures (le remplacement et/ou les travaux de peinture sur les volets, fenêtres, portes, peuvent être pris en compte dans le cadre d'une opération de réfection globale de la façade)
- réfection de bandeaux, corniches
- peintures des sous-toitures
- travaux sur des clôtures ou des murs de constructions annexes visibles de la rue.

Montant de l'aide financière

- 25 % des devis TTC avec un plafond de 2800 € de travaux par immeuble
- La subvention ne peut excéder 700 € (sans conditions de ressources). Cette aide peut être cumulable avec les aides de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) sous certaines conditions de ressources)
- l'accord de la subvention doit être notifié par la CC4V.

Le paiement de la subvention se fera après une visite de conformité et sur présentation des factures originales acquittées.

La marche à suivre

- Dossier à constituer avant le commencement des travaux auprès de l'UDAH-PACT (Union départementale d'Aménagement de l'Habitat-Protection, Amélioration, Conservation, Transformation du Loiret).
- Photos avant travaux (réalisées par le propriétaire ou l'UDAH-PACT).
- Devis quantitatif et qualitatif des travaux à réaliser.
- Formulaire de déclaration préalable des travaux (en Mairie de votre domicile).

Permanences de l'UDAH-PACT sur le territoire de la CC4V

- Le 1^{er} vendredi du mois de 10 h à 11 h – Bureaux de la CC4V, 4 place St Macé à Ferrières
- Le troisième vendredi (mois impairs) de 10 h à 11 h à la Mairie de Dordives.



Stade de Ferrières



Pour tenter de mettre un terme aux incivilités et actes de vandalisme de tous ordres, la CC4V a dû réaliser une clôture autour du stade tout en conservant des accès libres pour piétons et poussettes.

Le coût global de l'opération a été de l'ordre de 43 500 € et le projet a bénéficié d'une subvention de 10 000 € par la Fédération Française de Football (district d'Orléans).

